DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
POLE D EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS
Conseil syndical n° 13 du : 7 février 2018
Délibération n° : 2018.001
Page 1 sur 2

Objet : Débat d'orientation budgétaire

Par suite d'une convocation en date du 23 janvier 2018, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais Des Ecrins du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés au lieu ordinaire de ses séances le 7 février 2018 à la mairie de Villard St Pancrace sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais Des Ecrins du Guillestrois et du Queyras** , conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Sébastien FINE

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix			
Maurice DUFOUR	*Absent*	Francine DAERDEN	*Absente*
Gérard FROMM	**Présent**	Sébastien FINE	**Présent**
Pierre LEROY	**Présent**	Romain GRIZKA	*Absent*
Thierry BOUCHIE	**Présent**	Éric PEYTHIEU	*Absent*
Martine ALYRE	**Présente**	Jean Pierre SEVREZ	*Absent*
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 4 voix			
Christian LAURENS	**Présent**	Valérie GARCIN EYMEOUD	*Absent*
Bernard LETERRIER	**Présent**	Dominique MOULIN	*Absent*
Serge LAURENS	**Présent**	Maxime BERARD	*Absent*
Max BREMOND	**Présent**	Jean Louis BERARD	*Absent*
Communauté de communes du Pays des Ecrins -2 voix			
Cyrille DRUJON D ASTROS	*Absent*	Jean Robert RICHARD	*Absent*
Jean CONREAUX	**Présent**	Jean Pierre RIPPERT	*Absent*

***

Vu :

Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-1

CONSIDERANT :

Qu'il est obligatoire pour les communes de plus 3500 habitants et plus qu'un débat sur les orientations générales du budget ait lieu,

Que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif,

Que ce débat doit se tenir dans au minimum les 2 mois précédant l'examen du budget primitif.

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
POLE D EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS
Conseil syndical n° 13 du : 7 février 2018
Délibération n° : 2018.001
Page 2 sur 2

Objet : Débat d'orientation budgétaire

Après en avoir délibéré par :

Nombre de membres en exercice		11	Nombre de suffrages		10
Nombre de membres présents		10	Nombres de membres représentés		0
Nombre de suffrages exprimés			10		
Pour	10	Contre	0	Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et des orientations qui seront affinées d'ici le vote du budget primitif 2018.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

PETR Briançonnais Ecrins Guillestrois Queyras * H.A. *

Le Président,
Pierre LEROY